

Monsieur le Député Maire de la Rochelle, président du Conseil de surveillance,
Messieurs les Présidents et vice présidents des Conseils de surveillance des établissements de Rochefort, Rochefort, Marennes, Saint-Martin-de-Ré et Saint-Pierre d'Oléron,
Messieurs les Présidents et vice présidents des Commissions Médicales d'Etablissements des établissements de Rochefort, Marennes, Saint-Martin-de-Ré et Saint-Pierre d'Oléron,

Monsieur le Directeur du Centre hospitalier de la Rochelle,
Monsieur le Directeur du Centre hospitalier de Rochefort,
Monsieur le Directeur du centre de soins de suite de Marlonges,
Monsieur le Directeur de l'EHPAD de Surgères,
Monsieur l'administrateur du GCSMS des EHPAD publics autonomes de l'Aunis,
Mesdames, Messieurs, Docteurs,

C'est un grand plaisir pour moi que d'être parmi vous, *si nombreux réunis aujourd'hui*, afin de **marquer de la présence de l'Agence la signature de la Communauté hospitalière Atlantique 17.**

Cette communauté hospitalière de territoire est la **première** à voir le jour en Poitou-Charente.
Première par la chronologie, certes,
Première aussi et surtout par la quantité et la qualité des partenariats qui unissent vos établissements depuis de nombreuses années.

Parce qu'elle voit le jour sur un terreau cultivé depuis de nombreuses années au sein du territoire de la Charente Maritime Nord.

En effet, cette communauté hospitalière, **ce n'est pas une coquille vide** ; ce n'est pas l'usage artificiel de l'outil de coopération prévu par la loi HPST.

Non, la CHT Atlantique 17, c'est le fruit de la dynamique de coopération qui existe sur le territoire de la Charente Maritime Nord depuis de nombreuses années,
Dynamique de rassemblement au sein de laquelle les établissements s'unissent au bénéfice d'une offre publique de soins de grande qualité au service de la population.

Les centres hospitaliers de La Rochelle, Rochefort, Saint-Martin-de-Ré, Marennnes, Saint-Pierre-d'Oléron et le centre de soins de suite de Marlonges sont en effet aujourd'hui liés par de nombreuses actions de coopération, qu'il me serait difficile de citer toutes ici.

L'épine dorsale de ces partenariats, c'est la coopération entre les centres hospitaliers de Rochefort/La Rochelle qui partagent aujourd'hui un projet médical commun :

- organisation de la chirurgie oncologique avec une graduation des soins entre La Rochelle et Rochefort ;
- mise à disposition de temps de neurologues sur le court séjour et les soins de suite pour les patients hospitalisés ;
- prise en charge conjointe et organisée des AVC ;
- cofinancement d'un poste de responsable qualité des laboratoires ;
- collaboration dans le cadre de la prise en charge des patients en coronographie, permettant un transfert rapide des patients ventilés de plus de 24 heures vers La Rochelle puis un retour à Rochefort pour un suivi médical en Surveillance Médicale Continue ;
- renforcement des perspectives de synergie médicale en termes de fédération médicale pour les urgences et la chirurgie viscérale ;
- *ou encore* partage des activités de pharmacie dans l'objectif de favoriser la mise en œuvre du Contrat de Bon Usage du Médicament et la dispensation nominative.

Et caetera.

Au-delà de ce binôme, **je citerai également - sans prétendre à l'exhaustivité là encore :**

- la constitution du GCS Charente Maritime Nord pour les activités de blanchisserie, d'anatomopathologie et bientôt de restauration ;
- l'intervention d'un préparateur du service de pharmacie de la Rochelle à Marlonges pour réaliser la dispensation individuelle des médicaments ;
- l'intervention d'un psychiatre gériatre de La Rochelle pour les évaluations gériatriques, en hôpital de jour, sur plusieurs EHPAD de l'île d'Oléron ;
- *ou encore* le partenariat constructif de l'hôpital St Honoré avec de nombreux services de MCO du CH de La Rochelle.

Je rappellerai enfin ce que vous savez tous, à savoir que le centre hospitalier de La Rochelle, l'hôpital Saint-Honoré de Saint-Martin-de-Ré et le centre de soins de suite de Marlonges sont en direction commune, tout comme les centres hospitaliers de Rochefort et de Marennnes.

La communauté hospitalière Atlantique 17, c'est donc la formalisation et la poursuite d'une **dynamique réelle** ancrée au sein du territoire.

Et il s'agit là d'une réalité concrète : des directeurs, des médecins, des soignants, partagent leur temps entre les établissements du territoire **au service d'une stratégie unifiée**, définie dans un **projet médical, logistique et de gestion commun, au bénéfice des patients.**

Et cette dynamique continuera de s'illustrer dans les mois prochains par la fusion du centre hospitalier de La Rochelle et de l'hôpital St Honoré.

Le projet de la communauté donc,

C'est un projet médical - porté au premier chef par les présidents de CME *que je souhaite remercier ici* - ;

C'est un projet de soins infirmiers, médico-technique et de rééducation,

C'est un projet social commun,

C'est un schéma directeur des systèmes d'information commun,

C'est une politique de qualité et de gestion des risques communes.

En somme, vous élaborez votre « Schéma Territorial d'Organisation des Soins » !

Votre axe de travail majeur au sein de la CHT, c'est la structuration d'une filière gériatrique de territoire, qui doit répondre aux enjeux de santé publique spécifiques au Nord de la Charente-Maritime dans la prochaine décennie.

Les actions déjà engagées entre les établissements en la matière seront – *je le sais* - poursuivies et amplifiées dès ce mois d'octobre.

Le projet médical existant entre les établissements de Rochefort, Marennes et Oléron - *sur lequel vous allez vous appuyer* - a été rédigé afin d'établir une cohérence de fonctionnement dans le domaine du SSR, de l'hospitalisation de jour gériatrique **mais également dans le domaine médico social.**

Je suis ravi à ce titre de constater que **l'EHPAD de Surgères**, en direction commune avec le centre hospitalier de La Rochelle, **et le groupement de coopération social et médico-social des EHPAD publics autonomes d'Aunis** (EHPAD d'Aigrefeuille d'Aunis, de Marans, de Lagord et de Nieul-sur-Mer) seront **membres associés de la communauté dès sa création.**

Il vous incombe maintenant d'élargir cette réflexion sur la filière gériatrique englobant l'ensemble du territoire de la Charente maritime Nord avec les établissements de La Rochelle, Marlonge et Saint Martin de Ré.

Vous aurez également à travailler sur

- l'organisation des blocs opératoires autour de principes communs ;
- la création d'une fédération médicale interhospitalière en chirurgie viscérale ;
- la mutualisation des fonctions pharmacie et biologie à l'échelle du territoire ;
- *ou encore* l'élargissement ou la création d'actions de coopérations au niveau des fonctions techniques et logistiques et de la fonction management.

Je sais pouvoir compter sur vous pour ne pas oublier le monde libéral dans vos partenariats.

Je sais que c'est déjà le cas, notamment avec le GCS Pays rochefortais.

Enfin, j'attends que les sujets des astreintes et de la télémedecine – *notamment* - puissent trouver dans la Communauté Atlantique 17 un lieu d'avancées et de mises en œuvre.

Messieurs les Présidents des Conseils de surveillance, Messieurs les Présidents des Commissions Médicales,

Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs les cadres, professionnels de santé et soignants,

je vous renouvelle mes félicitations pour votre dynamisme et pour le travail accompli et à venir.

Je vous remercie.